



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des Pyrénées-Orientales  
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-  
PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Délibération N°96/2025**

Convocation en  
date du :  
11/12/2025

Nombre de  
conseillers  
municipaux en  
exercice :  
23  
Présents :  
14  
Quorum atteint

Affichage de la  
délibération en  
date du :  
... ..

Transmission en  
préfecture en  
date du :  
... ..  
Accusé de  
réception en  
Préfecture du :  
... ..

La présente  
délibération peut  
faire l'objet d'un  
recours gracieux  
dans les deux  
mois à compter  
de sa publicité.  
Elle peut  
également faire  
l'objet d'un  
recours  
contentieux dans  
les deux mois à  
compter de sa  
publicité devant  
le tribunal  
administratif de  
Montpellier (9 rue  
Pitot - 34000  
Montpellier).

Séance du 17 décembre 2025 à 18h00.  
Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.  
A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

**Présents :** Mme Marie COSTA, Maire,  
M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali  
YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH,  
Adjoint au Maire,  
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, M. Thierry CO,  
M. Guillem BANYULS, Mme Valérie HOFER, M. Richard COLL,  
M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Mme Simone BERIO a donné procuration à  
M. Frédéric DEPERROIS, Mme Martine ANDRES a donné procuration  
à Mme le Maire, M. Jacques-Hervé BONET a donné procuration à  
M. Alain LLAURENSY, M. Olivier REYNAL a donné procuration à  
M. François ANDRE.

**Absents :** Mme Kathleen MERCIER, Mme Elisabeth MATHIEU,  
M. Jordi AUVERGNE, Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

**Secrétaire de séance :** M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : CONVENTION FINANCIÈRE  
ENTRE LA COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA ET LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VALLESPIR POUR  
LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

Le Président de séance expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération en date du 26 octobre 2017 modifiant les statuts de la  
Communauté de Communes, notamment la compétence obligatoire  
« Plan Local d'Urbanisme » et l'arrêté Préfectoral  
n°PREF/DCL/BCLAI/2017363-0005 autorisant ces modifications,  
**VU** l'arrêté n°02-2025 du 26 juin 2025 du Président de la Communauté  
de Communes du Haut Vallespir prescrivant la modification simplifiée N°3

du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Amélie-les-Bains-Palalda,

**VU** le projet de convention financière entre la Communauté de Communes du Haut Vallespir et la Commune d'Amélie-les-Bains-Palalda,  
**CONSIDÉRANT** que la Communauté de Commune du Haut Vallespir peut conclure des conventions avec les communes membres dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme,

Dans le cadre de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Amélie-les-Bains-Palalda, la Communauté de Communes du Haut Vallespir a pris en charge des frais occasionnés pour l'élaboration des documents et publications diverses.

Par conséquent, il convient d'établir une convention financière afin de définir les modalités de remboursement entre la Communauté de Communes du Haut Vallespir et la Commune d'Amélie-les-Bains-Palalda.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**Par 18 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION  
des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le projet de convention financière annexé à la présente, établi entre la Communauté de Communes du Haut Vallespir et la Commune d'Amélie-les-Bains-Palalda pour le remboursement des frais engagés dans le cadre de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents utiles en la matière,

**DIT** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de procéder aux démarches et formalités nécessaires à la concrétisation de ce projet et à signer toutes les pièces utiles en la matière,

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**

**Le Maire,  
Marie COSTA**

**Le secrétaire de séance,  
Guillem BANYULS**

